Réf. Farde e-Assemblées : 2260178

N° OJ : 118

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2019

Objet : Subside sport 2019.- Asbl Société Royale Union Nautique de Bruxelles.- Montant : 25.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et son article 117;

Considérant les besoins de l'association Société Royale Union Nautique de Bruxelles pour l'acquisition d'un bateau ainsi que d'avirons (projet n° BM10-239-2009);

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation de ce subside;

Considérant les crédits disponibles à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête:

Article 1 : Octroi d'un subside extraordinaire pour un montant de 25.000,00 EUR à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2019 à l'attention de l'association Société Royale Union Nautique de Bruxelles pour l'acquisition d'un bateau ainsi que d'avirons (projet n° BM10-239-2009).

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et cette association sont approuvés.

Article 3 : La dépense sera engagée à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2019 et couvert par un emprunt.

Annexes :

AE1/Convention Société Royale Union Nautique de Bruxelles (S.R.U.N.B.) Fr/Nl (Consultable au Secrétariat des Assemblées)